



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 2/10

**DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 18'430.00 POUR L'ADHESION ET LA
PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION « DEUX DECIS
D'ODYSSEE »**

Demande d'un crédit de Fr. 18'430.00 pour l'adhésion et la participation financière à l'Association «Deux décis d'Odysée»

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Preamble

Nous avons l'honneur de solliciter votre accord à l'adhésion et à la participation financière à l'Association «Deux décis d'Odysée».

2. Développement

L'Association «Deux décis d'Odysée» est une structure éphémère, dont le but est l'organisation en 2010 des festivités liées au nouveau District de Morges. Cette organisation, initiée sous les auspices de la Préfecture prévoit, entre le 28 août et le 25 septembre 2010, la tenue d'un spectacle musical qui sera présenté dans quelque 14 communes du district (état au 5.6.2009).

3. Coût

La participation est actuellement devisée à Fr. 3.80 par habitant du district, pour la couverture d'un budget total de cet événement qui s'élève à Fr. 270'000.00. Suivant les indications de la Préfecture, le montant de la contribution sollicitée auprès des communes pourrait être inférieur, en fonction des fonds qui pourraient être reçus de la part des sponsors.

Pour la Commune de Préverenges, un montant maximum de Fr. 18'430.00 (4'850 habitants à Fr. 3.80) pourrait être sollicité.

4. Appréciation de la Municipalité

La Municipalité a examiné le projet, les statuts et le calendrier provisoire présenté.

Elle conclut à l'opportunité pour Préverenges dans sa position de commune de dimension importante au sein du district, de marquer concrètement son soutien à un événement qui mérite d'être célébré. En effet, le rôle du district aujourd'hui élargi revêt une importance certaine dans l'équilibre des forces politiques et administratives, à l'heure des concentrations. La cohésion de ce district se doit d'être affirmé et perçu par le plus grand nombre possible de ses habitants.

Elle estime néanmoins incontournable de consulter le corps délibérant de la commune, dont elle tient dans ce dossier à recueillir la décision. Il n'en va pas ici du seul souci de parfaite transparence mais bien de pouvoir fonder sa décision sur une conviction partagée.

5. Financement

Pour couvrir la dépense de Fr. 18'430.00 au maximum, la Municipalité propose :

- de prélever le montant de Fr. 18'430.00 sur une provision à constituer lors du bouclage de l'exercice 2009 de la commune,
- de payer ce montant par les avoirs en compte de la commune.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis municipal n° 2/10 du 11 novembre 2009,
- Oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à adhérer à l'Association «Deux décisis d'Odyssée».
2. D'accorder un crédit de Fr. 18'430.00 au maximum pour le versement de la contribution communale au budget du spectacle musical destiné à célébrer la naissance du nouveau district de Morges.

DIT

- Que le montant de Fr. 18'430.00 sera payé par les avoirs en compte de la commune.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16.11.2009.

Délégué de la Municipalité : **M. J. A. Gilliéron**

Première séance de la Commission : **Lundi 14.12.2009, 20h00**
Le Château, salle de la Municipalité

Au nom de la Municipalité
Le Syndic : Le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

Annexes: - **Copie des statuts de l'Association**
- **Copie du planning des représentations du spectacle musical, «Deux décisis d'Odyssée», état au 5.6.2009 fourni par la Préfecture**

Préverenges, le 11 novembre 2009/ER/kg